

Département des Côtes d'Armor  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 05 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plougonver le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GONSE Inès (suppléante) ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; KERHERVE Guy ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VAROQUIER Lydie ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle	à DUMAIL Michel
BREZELLEC Marcel	à VIBERT Richard
CHAPPE Fanny	à LE MEAUX Vincent
CONNAN Josette	à LE GAOUYAT Samuel
JOBIC Cyril	à SCOLAN Marie-Thérèse
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à CADUDAL Véronique
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
PARROT Marie-Christine	à GOUAULT Jacky
PONTIS Florence	à SALLIOU Pierre
PRIGENT Jean-Yvon	à LE FOLL Marie-Françoise
RASLE-ROCHE Morgan	à CLEC'H Vincent
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BUHE Thierry ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HORELLOU Pascal ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	63
Procurations	13
Absents	12

Date d'envoi de la convocation  
Mercredi 29 juin 2022

DEL2022-07-143

EMPLOI ASSOCIATIF LOCAUX : AVENANT AUX CONVENTIONS

Guingamp-Paimpol Agglomération a fait de l'emploi un axe fort de son projet de territoire. A cet égard, une attention particulière est portée aux emplois associatifs locaux. Il s'agit d'emplois de rayonnement local, cofinancés par le Conseil Départemental, une ou plusieurs collectivités et l'association concernée. Guingamp-Paimpol Agglomération co-finance actuellement 16 emplois associatifs locaux pour un montant de près de 118 106 € par an (même montant qu'en 2021).

Deux associations soutenues par l'Agglomération ont manifesté leur souhait d'augmenter le temps de travail de leurs animateurs sportifs :

Association	Commune	Objet	Participation actuelle de l'Agglo	Proposition d'avenant à la convention tri-partite
Entente du Trieux Football	Pontrieux	Emploi d'entraîneur de football	6 000,00	8 000 €
Association Sports, Loisirs de Pontrieux	Pontrieux	Emploi d'animateur sportif	6 800,00	8 000 €

C'est au total, une augmentation de 3 200 € de l'enveloppe globale de soutien aux emplois associatifs locaux qui est prévue sur une année pleine.

Vu la convention tri-partite entre le Département, Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Association Entente du Trieux Football du 21 avril 2021,

Vu la convention tri-partite entre le Département, Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Association Sports, Loisirs de Pontrieux du 20 décembre 2021,

**Considérant** les demandes de revalorisation des temps de travail des associations listées ci-dessus, pour parvenir à un poste à temps plein à compter d'août 2022,

**Considérant** l'accord de principe du Département quant à ces demandes d'avenant, sous réserve de la validation par Guingamp-Paimpol Agglomération,

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- Valider les demandes d'augmentation du temps de travail des emplois associatifs locaux listés ci-dessus ;
- Valider les avenants aux conventions tri-partites, et l'augmentation du soutien de la part de l'Agglomération à ces postes, proratisée en 2022 en fonction de la date effective du recrutement ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants à ces conventions et tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, le lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Christian PRIGENT